



Rogers Sugar Inc.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE - Pour diffusion immédiate

LE PRÉSENT COMMUNIQUÉ DE PRESSE NE DOIT PAS ÊTRE DISTRIBUÉ
AUX AGENCES DE DISSÉMINATION DES ÉTATS-UNIS NI ÊTRE PUBLIÉ AUX ÉTATS-UNIS

**ROGERS SUGAR INC.
DÉCLARE UN DIVIDENDE AUX ACTIONNAIRES**

Montréal, CANADA – le 20 novembre 2019 – Rogers Sugar Inc. (RSI)
annonce que son Conseil d'administration a autorisé la déclaration d'un
dividende trimestriel de 0.09\$ par action aux actionnaires inscrits au 27
décembre 2019, à être payé, le ou avant le 21 janvier 2020. Il s'agit d'un
dividende admissible pour fins fiscales.

Pour de plus amples renseignements :

Mme Manon Lacroix
Vice présidente des finances, chef de la direction financière et secrétaire
Lantic Inc.
Tel: (514) 940-4350
Site web <http://www.lanticrogers.com>